

## **Motion sur les « tests de positionnement » à l'entrée en sixième**

Depuis l'année dernière, le Ministère de l'éducation nationale a entrepris de faire passer aux élèves de sixième des « tests de positionnement » en français et en mathématiques. Nous sommes qualifié.e.s pour évaluer les élèves, concevoir des évaluations et apporter des remédiations chaque fois qu'à travers ces évaluations nous établissons un diagnostic qui révèle des difficultés chez un.e élève.

Le gouvernement prétend que ces évaluations permettront aux enseignant.e.s de mieux identifier les difficultés des élèves et d'apporter ainsi une remédiation appropriée. Or, ces évaluations n'ont pas fait l'objet d'une concertation avec les enseignant.e.s, ni dans leur conception, ni dans leur mise en œuvre. En effet, le contenu des évaluations n'est, à ce jour, toujours pas connu des équipes. De plus, les compétences visées par ces évaluations restent extrêmement larges et ne permettent pas d'apporter une information claire aux enseignant.e.s.

L'arrivée au collège est pour tou.te.s les élèves de sixième une étape importante, synonyme de changement dans leur scolarité. Inconnues des enseignants, mal expliquées aux élèves et aux familles, ces évaluations sont une source d'angoisse supplémentaire. Par ailleurs, des évaluations diagnostic sont déjà pratiquées au sein du collège, dans des conditions tout à fait différentes : choisies et organisées par les enseignant.e.s, leurs résultats sont réservés au travail pédagogique interne et donnent lieu à une remédiation adaptée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Au collège Henri Barbusse, la mise en place de ces tests a été encadrée par nos collègues assistant.e.s pédagogiques en dehors de l'emploi du temps des classes concernées. Pour ce faire, ils.elles ont dû assumer, au mépris de leurs prérogatives habituelles, le passage de ces tests avec un nombre d'élèves supérieur aux groupes qui leur sont habituellement confiés dans le cadre de leurs missions. Non content de contrevenir aux prescriptions horaires nationales, le passage de ces « tests de positionnement » nuit fortement à notre liberté pédagogique.

Ces tests sont inadaptés aux élèves et très éloignés du contenu même des disciplines que les professeur.e.s doivent enseigner au collège. Ils semblent en effet conçus par des machines, et sont, en tout cas, corrigés par des machines, comme si l'on voulait habituer les élèves à se passer du rapport essentiel d'être humain à être humain, le rapport le plus individualisé qui soit – qui porte à l'école le nom de pédagogie.

Sur la base de ces évaluations, des indicateurs de valeur ajoutée pour le collège (IVAC) pourraient être calculés, comme il en existe déjà pour le lycée (IVAL). Ces indicateurs de performance permettent de classer les établissements et d'évaluer le travail des enseignant.e.s. Dès lors, nous craignons que la publication des IVAC mettent en concurrence les établissements et qu'elle ait des conséquences négatives sur le recrutement des personnels des collèges. Ces tests vont en effet vraisemblablement permettre de profiler les élèves, les professeur.e.s, les classes et les établissements dans un contexte de suppressions de postes (2 650 dans le secondaire l'an prochain pour 32 000 élèves en plus), avec la perspective du gigantesque tri social de *Parcourssup* et alors que la réforme du lycée va aboutir à des enseignements de plus en plus « différenciés » entre établissements. Ces tests préparent évidemment la mise en concurrence de tou.te.s contre tou.te.s.

*Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse  
Saint-Denis (93)*